



NCARANTEC
Nautisme**E**
P L O N G É E

GROUPES DE PLONGEE 2018

RÈGLEMENT ET BULLETIN D'INSCRIPTION

CONDITIONS GENERALES

L'A.C.N. Plongée propose des sorties de mars à novembre 2018 principalement pour les groupes ayant leur encadrement et leur direction de plongée.

Il s'agit de proposer :

- la mise à disposition des bateaux avec les pilotes.
 - le gonflage air de tous les blocs de plongée.
 - les blocs de plongée dans la limite du parc disponible.
 - L'accès aux locaux, salle de cours, sanitaires et séchoirs.
-
- Le groupe doit remplir les normes de sécurité définies par la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins pour ce qui concerne le matériel utilisé et les normes d'encadrement.
 - Niveau minimum exigé : niveau 1.
 - Chaque membre du groupe doit pouvoir présenter tous les documents fédéraux : licence FFESSM en cours de validité, certificat médical délivré depuis moins d'un an, justificatif de niveau.
 - Chaque bloc extérieur au parc de l'ACN Plongée doit être accompagné de sa carte d'inspection visuelle et de requalification avant tout gonflage.
 - Sur place, le directeur de plongée du groupe devra après présentation, attester avoir pris connaissance des équipements de sécurité du bateau et de l'organisation des secours.

TARIFS

Les tarifs s'entendent par plongée et par plongeur, pour un groupe auto-encadré avec son directeur de plongée, et entièrement équipé, excepté les blocs qui sont inclus dans le forfait.

PLONGÉE

- De 6 à 30 plongeurs (par plongeur et par plongée) : **27,00 € TTC.**

ENCADREMENT

- Sur demande, un ou plusieurs moniteurs de l'A.C.N. Plongée peuvent être mis à disposition des organisateurs du séjour, moyennant la somme de **58 € TTC** par

moniteur et par plongée. Dans ce cas, le moniteur de l'ACN est placé sous le contrôle, la direction et l'entière responsabilité du directeur de plongée du groupe. Le moniteur de l'A.C.N. Plongée encadrera au maximum 3 plongeurs en exploration ou 2 plongeurs en technique.

LOCATION MATERIEL

Une caution de la valeur du matériel loué est demandée. La location du matériel n'est possible que dans le cadre des plongées organisées avec l'A.C.N. Plongée.

Disponibilité Matériel : Détendeur, Gilet stabilisateur, Combinaison, Palmes Masque Tuba

Tarifs : 4 € TTC 1 article, 7€ TTC 2 articles, 9€ TTC 3 articles, 11€ TTC 4 articles

SECURITÉ & RESPONSABILITÉ

- Le matériel appartenant aux membres du groupe et déposé dans les locaux, reste sous l'entière responsabilité des propriétaires. L'ACN décline toute responsabilité en cas de vol.
- L'A.C.N. Plongée se réserve le droit d'annulation d'une plongée pour des raisons de sécurité. Dans ce cas aucun dédommagement n'est dû au club et la plongée n'est pas facturée.
- Le pilote du bateau peut refuser de se rendre sur un site demandé par le groupe, l'endroit lui paraissant dangereux ou non adapté au programme. Dans ce cas le pilote fait une autre proposition.
- Le groupe et ses responsables assurent seuls la direction et le contrôle de la plongée. La responsabilité de l'A.C.N. Plongée ne peut être invoquée lors d'éventuels incidents ou accidents de plongée.

CONTRACTUALISATION & RÈGLEMENT

- L'A.C.N. Plongée confirmera la réservation, dès réception de la présente convention signée accompagnée des arrhes.
- Les arrhes demandées sont de 30% de la valeur du nombre de plongées prévues. Cette somme ne sera pas restituée en cas d'annulation moins d'un mois avant la date du séjour.
- Le solde sera versé à l'issue du séjour en un seul montant. Le tarif individuel est appliqué en cas de règlements individuels.

PRÉVISIONNEL PLONGÉES

Dates	Nombre matin	Nombre après- midi	Total
			x 27 € =
			x 27 € =

			x 27 € =
			x 27 € =
			x 27 € =
		TOTAL	€

PRÉVISIONNEL MONITEUR(S) PLONGÉE ACN

Dates	Matin	Après-midi	Total
			x 58 € =
			x 58 € =
			x 58 € =
			x 58 € =
		TOTAL	€

TOTAL GÉNÉRAL (PLONGÉES + MONITEURS ACN)

TOTAL GÉNÉRAL..... €
ARRHES : 30% du TOTAL GÉNÉRAL..... €

BLOCS de l'A.C.N. Plongée

- Monos 12 l : (35 blocs disponibles) :
- Monos 15 l (5 blocs disponibles) :

BULLETIN DE PRÉ- INSCRIPTION

NOM DU GROUPE :

.....

ADRESSE :

.....

RESPONSABLE (Nom et Fonction) :

Téléphone :

E-mail :

NOM(S) DU (DES) DIRECTEUR(S) DE PLONGÉE :

.....
.....

NOMS ET NIVEAUX DES MONITEURS CADRES DU GROUPE :

- -
- -
- -

Je soussigné(e), responsable du groupe désigné ci-dessus, certifie avoir pris connaissance du règlement et des présentes conditions

Le bon de commande est accompagné d'un chèque d'arrhes de€

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

A retourner avec chèque d'arrhes à :

Association Carantec Nautisme, base nautique plage du Kelenn BP 17, 29660 Carantec

Affiliation FFV 29092 - FFESSM 03290437 – FFCO 29004

association 1901 secteurTVA FR38392289963

DDJS 29 S 982 - siret 392 289 963 00010

02 98 67 01 12 – courriel : contact@carantec-nautisme.com